

# **REGLEMENT ENDURANCE TOUT TERRAIN 2018** **TROPHEE AQUITAINE**

## **Article 1 : Calendrier**

Tous les clubs affiliés à la FFM peuvent prétendre organiser une épreuve du championnat de Ligue Aquitaine D'ENDURANCE TOUT TERRAIN. **Il convient d'en faire la demande auprès de leur ligue avant le 1<sup>er</sup> novembre de l'année 2018**

### ***Epreuves au calendrier du Championnat Aquitaine 2018***

18/03/18	MOTO	ARROSES (64) MC MADIRANNAIS ( solo uniquement )
21/04/18	QUAD	ST JORY DE LASBLOUX ( 24) /MC LEYSSARTROUX
22/04/18	MOTO	ST JORY DE LASBLOUX ( 24) /MC LEYSSARTROUX
12/05/18	MOTO/ QUAD	ANTAGNAC (47) / MC ANTAGNAC
16 et 17/06/18	QUAD/ MOTO	ORDIARP (64) / MC EUSQUADI
23/06/18	QUAD	ST JORY DE LASBLOUX ( 24) /MC LEYSSARTROUX
05/08/18	MOTO	MADAILLAN (47) / MC OBJECTIF ENDURO ( aussi pour Nouvelle Aquitaine )
09/09/18	MOTO	NAVARENX (64) MC NAVARRAIS
07/10/18	MOTO QUAD	SALIES DE BEARN (64) MC CAP SUD
21/10/18	MOTO QUAD	ARGELOS (64) MC TACHOUS TOUT TERRAIN
11/11/18	MOTO QUAD	MIMIZAN (40) MC COTE D ARGENT

## **Article 2 : Titres et récompenses**

Les titres de champion de Ligue Aquitaine d'Endurance TT seront décernés dans les catégories suivantes :

### **MOTO SOLO** (formule un pilote/une moto) dans les catégories suivantes :

MX2 : de 100cc à 125cc 2T et de 175cc à 250cc 4T

MX1 : de 126cc à 500 cc 2T et de 251cc à 600cc 4T

MXV : (Vétéran : 37 ans au 1er janvier de l'année en cours)

MXF : Féminine

### **MOTO DUO** (formule deux pilotes/deux motos ou deux pilotes/une moto)

MXD2 : de 100cc à 125cc 2T et de 175cc à 250cc 4T

MXD1 : de 126cc à 500 cc 2T et de 251cc à 600cc 4T

MXDV : (Vétéran : 37 ans au 1er janvier de l'année en cours)

MXDF : Féminine

### **QUAD** (solo:formule un pilote/un Quad).

*(Cylindrées Admises : 85cc 2 temps ou 125cc 2 temps ou 150cc 4 temps ou 250 cc à 750cc 2 Temps et 4 Temps; Seuls étant autorisés les moteurs mono ou bicylindre)*

QDO : Open

QDV : Vétéran (37 ans au 1er janvier de l'année en cours)

QDF : Féminine

### **Article 3 : Coureurs admis**

Pour participer au Championnat de Ligue d' Endurance Tout Terrain MOTO ou QUAD, il faut posséder une licence NCO et être licencié dans la région **Aquitaine** pour prétendre marquer des points.

Les pilotes titulaires d'une licence une manifestation sont autorisés à participer aux épreuves mais ne seront pas retenus dans le classement du Championnat de Ligue (classement à la journée uniquement).

### **Article 4 : Classement**

Pour chaque épreuve, il sera établi un classement scratch duquel seront extraits les classements par catégorie.

MOTO SOLO [n°1 à 299] ; QUAD [n°1 à 199] ; MOTO DUO [n°300 à 599]

Lors de la première demande d'engagement, les pilotes pourront demander un numéro à l'année. Le numéro de course sera attribué pour tout le championnat.

Un classement Scratch se fera en fonction du nombre de tours et du temps effectué par chaque pilote. C'est le concurrent ayant effectué le plus grand nombre de tours, qui sera déclaré vainqueur.

Seront classés les pilotes ayant effectué un tiers du nombre de tour réalisé par le vainqueur

**Dés l'arrivée des cinq premiers motos ou quads il sera possible de les mettre en parc fermé.**

La course sera considérée achevée à l'abaissement du drapeau à damiers sur la moto ou le quad.

Classé 1er au classement Scratch une fois le temps réglementaire écoulé.

Le classement sera établi en fonction du nombre de tours et du temps effectué (pour être classé un pilote devra avoir franchi la ligne d'arrivée dans les 20 minutes suivant l'arrivée du premier)

Les stands seront fermés 5 min après l'arrivée du vainqueur.

Le classement scratch officieux servira à la mise en place des pilotes sur la grille de départ à partir de la seconde épreuve ( en cas d'égalités le numéro de course primera ) pour la première épreuve , tirage au sort

Pour le classement du Championnat, des points seront attribués aux 15 premiers de chaque catégorie, y compris aux Scratch selon la grille suivante ainsi

20, 17, 15, 13, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1 points

Tous les résultats seront pris en compte

Le championnat de Ligue est réservé aux licenciés NCO (seront exclus les coureurs figurant sur la liste Inter d'Enduro et de Trial Expert, ainsi que les Inters Cross et Vitesse).

Pour les pilotes effectuant une épreuve du championnat de France Cross Country ou la coupe des régions en concurrence de date avec une épreuve de ligue , il bénéficiera du report de ces points majoré d'un forfait de 8 points . Dans la limite total de 20 points

### **Article 5 : Accueil administratif**

Il a lieu le matin de l'épreuve (sauf clause caractéristique du règlement particulier , il peut par exemple commencer le samedi ).

Les participants sont tenus de présenter leur licence (à l'année ou 1 manifestation) et leur CASM ou permis de conduire moto.

### **Article 6 : Droits d'engagement**

Les droits d'engagement sont fixés à :

- 65 € pour la catégorie MOTO SOLO
- 100€ pour la catégorie MOTO DUO
- 95 € pour la catégorie QUAD SOLO
- 170 € pour la catégorie QUAD DUO
- 225€ pour la catégorie QUAD TRIO

Les pilotes s'engageront directement auprès des moto clubs organisateurs sur : <http://engage-sports.com> au minimum 10 Jrs avant l'épreuve.

Une majoration de 20 % sera appliqué pour tout engagement reçu après cette date

## Article 7 : Spécifications des machines

### MOTO :

Les béquilles latérales et les carénages sont interdits. L'emploi du compresseur est interdit, un dispositif de démarrage est obligatoire. Les machines doivent être munies d'un dispositif protégeant la chaîne primaire, l'embrayage et le pignon de sortie de boîte de vitesse. Tous les motocycles doivent être équipés d'au moins un coupe-circuit ou un interrupteur doit être installé, à portée de mains sur la gauche ou la droite du guidon, pouvant arrêter le moteur des machines. Ce coupe circuit doit interrompre le circuit primaire d'allumage et il doit être muni d'un câblage pour l'arrivée et le retour du courant. Les repose-pieds peuvent être rabattables, mais dans ce cas, ils devront être équipés d'un dispositif pour que le retour à la position normale soit automatique. Ils ne devront pas présenter d'aspérités dangereuses. Les garde-boues doivent dépasser latéralement de chaque côté du pneu, les extrémités doivent être arrondies et bordées.

### QUAD :

L'emploi du compresseur est interdit, un dispositif de démarrage est obligatoire. Les machines doivent être munies d'un dispositif protégeant la chaîne primaire, l'embrayage et le pignon de sortie de boîte de vitesse. Ils doivent être équipés d'au moins deux freins sur au moins deux des roues et fonctionnant séparément et de manière concentrique avec les roues. La tige de frein arrière ne devra pas dépasser de 20mm l'écrou de réglage et devra comporter une protection à son extrémité. Un coupe circuit doit être monté de façon à fonctionner si le conducteur quitte sa machine (fil non élastique relié au conducteur). Ce coupe circuit doit interrompre le circuit primaire d'allumage et il doit être muni d'un câblage pour l'arrivée et le retour du courant. Les quads et quadricycles doivent être équipés d'une barre pare-chocs derrière le siège. La longueur et la largeur de cette barre doivent se terminer au-dessus de la partie arrière du pignon de chaîne. Un tube de protection (ou nerf bar) sans partie saillante de section ronde doit être prévu de chaque côté de l'engin. Il devra obligatoirement être fixé en deux points : au niveau du support d'articulation du bras de suspension inférieur, l'autre sur le support de repose-pied et comporter des sangles ou treillages métalliques fixés sur la tubulure du nerf bar. Afin d'éviter toutes intrusions des pieds des pilotes entre les roues arrières et les nerfs bars, ceux-ci doivent par construction être relevés à l'arrière de 100mm ou être équipés d'une protection en métal ou plastique entre le nerf bar et le garde boue arrière.

Le ou les tuyaux d'échappement devront être conformes au modèle préconisé par le constructeur et être dirigés vers l'arrière. Le niveau sonore des motocycles (à l'exception des machines classiques et historiques) devra être conforme aux normes (112 db) en vigueur selon la méthode "2 Mètres Max", détaillée dans les Règles Techniques et de Sécurité "niveau sonore des machines". La largeur du guidon doit être de 600mm minimum et 850mm maximum. Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale et si le guidon n'a pas de barre transversale il doit être équipé d'une protection rembourrée située au milieu, recouvrant largement les brides de fixation du guidon. Les extrémités exposées du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide, ou recouvertes de caoutchouc. Si des protège-mains sont utilisés ceux-ci doivent être d'une matière résistant aux bris. La réparation par soudure des guidons est interdite. Tous les leviers (embrayage, freins, etc.) doivent se terminer par une sphère. Chaque levier (au pied et à la main) doit être monté sur un pivot indépendant. Si le levier de frein est articulé sur l'axe du repose-pied, il doit fonctionner en toutes circonstances, même si le repose-pied est courbé ou déformé. Les papillons des gaz doivent se fermer d'eux-mêmes lorsque le conducteur ne s'y agrippe plus. La capacité des réservoirs ne peut excéder 22 litres pour les moteurs 2T ou 4T. Les réservoirs ne peuvent dépasser la hauteur de la fixation du guidon. Les réservoirs de carburant ne peuvent être placés à l'avant du véhicule (à l'avant du guidon).

- Le carburant autorisé est l'essence sans plomb vendue en Station Service publique du type SP95 ou SP98.

- *L'utilisation d'un tapis environnemental lors de toute intervention sur le quad ou la moto est obligatoire. (il devra être constitué d'une semelle imperméable et textile absorbant dont les dimensions minimum sont 2000x1000 cm).*

Couleur des plaques :Fond de plaques blanc et numéros noirs ou Fond de plaques noir et numéros blancs

Si un pilote se voit refuser le départ pour non-conformité le droit d'engagement ne lui sera pas restitué.

### **Article 8 : Equipement du pilote**

Casque (Normes ECE 22/05 ) : Le pilote devra présenter un casque homologué suivant les normes européennes (E) en bon état (ne présentant pas de trace de choc).

Le numéro d'homologation doit toujours commencer par 05. Sous le numéro d'homologation figure le numéro de série du casque cousu sur la jugulaire ou la garniture du casque.

Vêtements: Pendant les activités, les pilotes doivent porter, un vêtement de protection en matière résistante qui couvre le torse et les bras entièrement recouverts , un pantalon et des gants en matière résistante et des bottes en cuir ou en matière équivalente allant jusqu'aux genoux. Le port d'une protection dorsale et pectorale est obligatoire. Norme CE (et/ou label FFM) : EN 14021, EN 1621 (figure sur une étiquette cousue sur l'équipement).

Les Tear-off sont interdits.

### **Article 9 : Durée de course**

Chaque épreuve se déroulera (pour les pilotes à partir de 15 ans):

Sur une manche d'une durée de trois(3) heures pour les MOTO SOLO et cinq (5) heures pour les DUO.

Sur 3 manches d'une durée de trois heures (3h00) pour les QUAD.

Pilotes à partir de 13 ans et moins de 15 ans : 125 cc maximum ; Durée de l'épreuve : 90 mn maximum par pilote. 1h de pilotage consécutif maximum - un temps de repos de 45 mn minimum doit être observé.

### **Article 10: Essais**

Chaque organisateur devra prévoir une séance d'essais sous la forme :

- 1 Tour de reconnaissance

- Pour les DUO et TRIO : les 2 ou 3 pilotes participent aux essais en même temps

### **Article 11 : Ordre des départs**

Pour l'épreuve d'ouverture du championnat la mise en grille s'effectuera par ordre de numéro , puis par ordre de classement SCRATCH pour les épreuves suivantes ( par ordre de numéro pour les pilotes non classé )

Pour la manche MOTO la mise en place des machines sur la ligne de départ se fera de la façon suivante :

- En premier les pilotes SOLO.
- En second les pilotes DUO

Le départ sera donné, style « Le Mans », un genou à terre. La moto ne sera tenue par personne, elle devra tenir d'elle même (ex : bâton).

Le signal sera donné par le Directeur de Course au moyen du drapeau tricolore. Les pilotes franchiront à pied la distance les séparant de leur machine. Ils devront mettre eux-mêmes leur machine en marche sur la ligne par démarreur électrique ou mécanique. Le démarrage à la poussette est interdit.

Au moyen du drapeau vert, le Directeur de course autorise ensuite : - le démarrage à la poussette pour lequel le pilote peut être aidé d'un mécanicien, - le retour aux stands des motocycles en réparation.

### **Article 12 : Changement de pilote**

Celui-ci n'est autorisé que pour les endurances à 2 ou 3 pilotes. Le changement aura lieu dans les stands de ravitaillement et plus précisément dans leur box. Il est interdit de stationner sur l'allée .

Le pilote ayant été accidenté sur une partie du circuit, pourra être remplacé par son coéquipier . Celui-ci se fera après avis au directeur de course. Le tour dans lequel le pilote aura été accidenté ne sera pas pris en compte . Pour les autres types de compétition le changement de pilote n'est pas autorisé.

### **Article 13 : Ravitaillement en carburant**

Les stands de ravitaillement doivent être séparés du parc pilote. Chaque concurrent devra posséder un stand d'environ 9 m<sup>2</sup>. Il devra y transporter ses jerricans et autre matériel (caisse à outils, etc.) et obligatoirement un extincteur en état de fonctionnement.

**Il est strictement interdit de fumer sur le stand.**

**Les personnes admises sur les stands seront limitées aux pilotes, au mécanicien, au chef de stand, au panneateur, à l'exclusion de toute autre personne, sous peine de sanction. Les organisateurs devront prévoir des bracelets ou tout système de reconnaissance pour les pilotes et leur assistance. Ils devront matérialiser le périmètre de la zone de stand, et mettre en place l'interdiction de son accès au public et aux personnes n'ayant pas de bracelet. Les animaux (même tenus en laisse) sont interdits dans le parc de ravitaillement.**

Le ravitaillement s'effectuera moteur arrêté (ravitaillement sous pression interdit).  
Il est obligatoire d'utiliser le tapis environnemental, qui devra être constitué d'une semelle imperméable et textile absorbant dont les dimensions minimum sont 2000x1000 cm.

#### **Article 14 : Réparations**

La machine pourra être réparée par le mécanicien et le pilote. Les réparations devront être effectuées au stand. Seules les pièces marquées à la peinture ne pourront être remplacés.

En dehors des stands, sur la piste, seules sont admises les petites réparations, bougie, chaîne. Elles devront être effectuées par le pilote sur le bord de la piste, à condition que la moto soit bien rangée et ne présente aucun danger pour la sécurité des concurrents.

Le ravitaillement sur la piste est interdit, ainsi que l'aide extérieure.

Pendant l'épreuve, toute machine dont le pot d'échappement est devenu défectueux pourra être contrainte à la réparation par la direction de course.

Dans le cas d'une endurance à 2 pilotes, en cas de panne totale sur la piste, le pilote devra avertir la direction de course avant de donner son transpondeur à son coéquipier. Dans ce cas le tour effectué ne sera pas pris en compte.

#### **Article 15 : Contrôle des épreuves**

La commission enduro de la Ligue désignera un délégué sur chaque épreuve. Il sera chargé de veiller au bon déroulement de l'épreuve.

#### **Article 16 : Réclamations**

Les réclamations seront formulées par écrit auprès du directeur de course dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats. Elles devront être accompagnées d'un chèque de 75 € qui sera restitué au plaignant si le bien fondé de celle-ci est reconnu. Dans le cas contraire la somme sera reversée à la Ligue.

: jury de course qui sera constitué d'un ODC, de 3 OCS dont 1 délégué.

#### **Article 17 : Circuit**

Le circuit devra correspondre aux définitions des RTS. Le tracé ne doit pas permettre une vitesse supérieure à 50 km /h de moyenne.

#### **Article 18: Sanctions**

Le Jury pourra infliger un arrêt de 1 minutes ou 30 secondes à un pilote pour toute infraction constatée. (STOP AND GO)

Machine non-conforme au contrôle technique : .....	départ refusé
Plaques à numéros manquantes : .....	départ refusé
Plaques à numéros illisibles : .....	tour non comptabilisé
Ravitaillement en dehors des stands : .....	Disqualification
Demi tour sur la piste et roulage en sens inverse du sens de la course (ex : après avoir raté l'entrée du parc de ravitaillement....) : .....	Disqualification
Réparation contraire au règlement : .....	Disqualification
changement de pilote duo après une panne sans avertir la direction de course ...	2 tours de pénalité
Couper le balisage volontairement : .....	Disqualification
Non respect du signal d'un commissaire : .....	STOP N GO 30s
Vitesse excessive dans les stands : .....	STOP N GO 30s
1 <sup>er</sup> avertissement pour un assistant sans bracelet dans les stands .....	STOP N GO 30s
2 <sup>ème</sup> avertissement .....	1 Tour de pénalité
Fumer dans les stands : .....	Disqualification.

Changement de pilote en dehors des stands sauf cas prévu à l'article 15:..... Disqualification  
Moto stationnée dans l'allée des stands .....STOP N GO 30s  
depart à la poussette avant le drapeau vert .....STOP N GO 1 min  
perte transpondeur ..... 1 Tour

**Respect environnemental et comportemental:**

Non utilisation du tapis environnemental 1<sup>er</sup> avertissement :..... STOP N GO 30s  
2eme avertissement .....EXCLUSION

*Rappel: Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs sur l'épreuve (circuit, parc ravitaillement...) avant, pendant et après la course. (La sanction décidée par le jury de l'épreuve s'applique au pilote)*

*En cas de sortie accidentelle de piste, la rentrée doit se faire où la machine est sortie.*

*L'utilisation des écrans de lunettes jetables (tear off) est interdite.*

**Article 19 : Horaire**

voir règles particulières

**Article 20 : Remise des prix de fin de saison et par épreuve**

Les 3 premiers de chaque catégorie MOTO et les 3 premiers de chaque catégorie QUAD seront récompensés en fin de saison. La date sera précisée en fin de championnat.

**ARTICLE 21 : Coupe de France**

La Commission d'Endurance T.T. sélectionnera au minimum l'équipage duo vainqueur du championnat au scratch ainsi que le champion et vice champion scratch solo pour représenter la Ligue Nouvelle Aquitaine à la Coupe de France des Régions . La sélection des pilotes par la Commission Régionale pour représenter l'équipe de Ligue à l'épreuve de Coupe de France est prépondérante par rapport aux inscriptions des pilotes en équipe Club

## **Règles particulières endurance tout terrain Ordiarp – Circuit de Lambarre – 16-17 juin 2018**

**ART. 1 - EPREUVE**

Le moto club Eusquadi organise, les 16 et 17 juin 2018, une épreuve du championnat de ligue d'Aquitaine d'Endurance moto et quad, suivant la formule 1 pilote/1 moto ou 1 pilote/1 quad, d'une durée de 3h pour les motos solo, de 5h pour les duo et 3 fois 3h00 pour les quads. Cette épreuve se déroulera à Ordiarp, circuit de Lambarre (64) sur un parcours d'environ 9 kms. La capacité du circuit est de 30 pilotes au kilomètre. Les circuits seront matérialisés par des flèches ou des rubalises.

Pour participer, les pilotes doivent être en possession d'une licence NCO, Inter ou LUE délivrée par la FFM. Les licenciés à la journée seront acceptés, mais ne marqueront pas de points au classement cumulé du Championnat.

Cette épreuve sera organisée conformément aux prescriptions du règlement général d'Enduro de la FFM, du règlement du Championnat et du règlement particulier de chaque épreuve.

# Règles particulières motos

## droit d'engagement moto

solo : 65 euros  
duo : 100euros

## ART. 1 – HORAIRES PRÉVISIONNELS

### Dimanche

Contrôles administratifs et techniques	7 h 45 – 10 h 15
Présentation pilotes et Briefing	10h30
Tour de reconnaissance (1 T)	11 h15
Mise en grille	11 h 45
Départ	12 h
Arrivée solo	15 h
Arrivée duo	17 h
Remise des Prix	17 h30

## ART. 2 - VERIFICATIONS TECHNIQUES

Les machines seront présentées aux contrôles techniques et devront être conformes aux règles techniques générales de l'endurance tout terrain. Celles qui ne seront pas conformes aux normes et au présent règlement seront refusées. Trois présentations sont autorisées. Les motos type Enduro et Moto-cross sont acceptées, sans béquille.

Un contrôle de bruit sera effectué (se référer à l'Article 8.5 du Règlement Général du Moto Cross).

La machine passée au contrôle technique sera obligatoirement la machine utilisée pour le tour de reconnaissance et la course. Pendant l'épreuve, toute machine dont le pot d'échappement est devenu défectueux sera arrêtée pour mise en conformité.

Chaque pilote devra être en possession d'un extincteur *a minima* de 2 kgs, poudre ABC, et d'un tapis environnemental. Il devra également présenter au contrôle son équipement de sécurité.

## ART. 3 – CATEGORIES

L'âge minimum pour participer dans les catégories ci-dessous est fixé à 15 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

MOTO SOLO (formule un pilote/une moto) dans les catégories suivantes :

MX2 : de 100cc à 125cc 2T et de 175cc à 250cc 4T  
MX1 : de 126cc à 500 cc 2T et de 251cc à 600cc 4T  
MXV : (Vétéran : 37 ans au 1er janvier de l'année en cours)  
MXF : Féminine

MOTO DUO (formule deux pilotes/deux motos ou deux pilotes/une moto)

MXD2 : de 100cc à 125cc 2T et de 175cc à 250cc 4T  
MXD1 : de 126cc à 500 cc 2T et de 251cc à 600cc 4T  
MXDV : (Vétéran : 37 ans au 1er janvier de l'année en cours)  
MXDF : Féminine

#### **ART. 4 – CLASSEMENTS**

Pour chaque épreuve, il sera établi un classement Scratch duquel seront extraits les classements par catégorie.

Les pilotes devront franchir la ligne d'arrivée dans les 20 minutes suivant l'abaissement du drapeau à damier. Les pilotes qui ne franchiront pas la ligne d'arrivée dans ce délai seront classés sur leur dernier tour validé.

Le classement Scratch se fera en fonction du nombre de tours effectués et du temps mis par chaque pilote. C'est le concurrent ayant effectué le plus grand nombre de tours dans le moins de temps, qui sera déclaré vainqueur.

#### **ART. 5 – TITRES ET RECOMPENSES**

A chaque épreuve, les 3 premiers pilotes des catégories suivantes seront récompensés :

### Règles particulières Quads

L'épreuve se déroulera sous la forme de 3 manches de 3 heures chacune.

Chaque manche comptera pour le classement du championnat de ligue d'Aquitaine.

Ces épreuves sont ouvertes à tous les quads prévus dans les RTS de la FFM

#### **droit l'engagement quad (transpondeur compris) :**

solo : 95 euros  
duo : 85 euros/pilote  
trio : 75euros/pilotes

**Attention les pilotes solo étant limités à trois heures de course par jour , ils effectueront les deux manches mais seront limités à 1h30 de roulage par manche le samedi et la totalité de la manche du dimanche.**

#### **ART. 1 – HORAIRES PRÉVISIONNELS**

##### **vendredi**

Contrôles administratifs et techniques	17h30 - 18h30
--	---------------

##### **samedi**

Contrôles administratifs et techniques	7 h 45 – 10 h 00
Briefing	10 h 15
Tour de reconnaissance	10 h 45
Mise en grille	11h00
Manche 1	11 h 20 – 14 h 20
Manche 2	17 h – 20h 00

##### **dimanche**



-manche 3	8h00 – 11h00
-podium	14h00

## **ART. 2 – VERIFICATIONS TECHNIQUES**

Les machines devront être conformes au règlement général de l'endurance quad. Un marquage sur le cadre, sera effectué. La machine passée au contrôle technique sera obligatoirement la machine utilisée pour le tour de reconnaissance et la course.

Les machines devront être équipées d'un bumper (pare choc) arrière permettant d'éviter un contact avec le disque de frein et la couronne.

La plaque numéro arrière pourra être perpendiculaire à l'axe de la piste ou parallèle. Si la plaque est parallèle et fixée sur le bumper arrière, elle devra être articulée et en matière souple ou auto-cassante.

Un contrôle de bruit sera effectué (se référer à l'Article 8.5 du Règlement Général du Moto Cross).

Pendant l'épreuve, toute machine dont le pot d'échappement est devenu défectueux sera arrêtée pour mise en conformité.

Chaque pilote devra être en possession d'un extincteur *a minima* de 2 kgs, poudre ABC et d'un tapis environnemental. Il devra également présenter au contrôle son équipement de sécurité.

## **ART. 3 – CATEGORIES**

**quad solo, duo, trio:** (formule un pilote/un Quad) .

(Cylindrées Admises : 85cc 2 temps ou 125cc 2 temps ou 150cc 4 temps ou 250 cc à 750cc 2 Temps et 4 Temps; Seuls étant autorisés les moteurs mono ou bicylindre)

QDO : Open

QDV : Vétéran (37 ans au 1er janvier de l'année en cours)

QDF : Féminine

## **ART. 4 – CLASSEMENTS**

Il sera établi un classement Scratch duquel seront extraits les classements par catégorie.

Les pilotes devront franchir la ligne d'arrivée dans les 20 minutes suivant l'abaissement du drapeau à damier. Les pilotes qui ne franchiront pas la ligne d'arrivée dans ce délai seront classés sur leur dernier tour validé.

Le classement Scratch se fera en fonction du nombre de tours effectués et du temps mis par chaque pilote. C'est le concurrent ayant effectué le plus grand nombre de tours dans le moins de temps, et cumul des trois manches de l'épreuve qui sera déclaré vainqueur.

## **ART. 5 – TITRES ET RECOMPENSES**

A chaque épreuve, les 3 premiers pilotes des catégories suivantes seront récompensés :

Nationaux

Vétéran

Féminines

Licence une manifestation

Les coupes et lots seront obligatoirement remis au podium et aux pilotes concernés. En aucun cas, ils ne pourront être remis à une tierce personne ou faire l'objet d'un envoi.

### **Règles particulières KIDS**

#### **droit l'engagement KID (transpondeur compris) :**

- 30 euros

Dans le cadre du championnat de ligue d'endurance, une épreuve sera ouverte aux jeunes âgés de 9 à 15 ans, conformément aux règlements FFM selon la formule 1 pilote/1 machine et aura lieu le samedi 16 juin 2018.

Les pilotes effectueront 2 manches de 25 minutes chacune avec une pause de 45 min.

Le départ sera donné en ligue type le mans avec un genou à terre. Le circuit sera de type endurance , raccourci par rapport au circuit du championnat de ligue (environ 2 kms).

Les machines admises sont :

- A partir de 9 ans : 85cc maxi
- A partir de 12 ans : 90 cc maxi
- A partir de 13 ans : 125 cc maxi

Les pilotes devront être titulaires d'une licence NJ. Possibilité de délivrer des licences à la journée à prendre sur le site FFMOTO.ORG (fournir un certificat médical de moins d'un an).

Classement : 3 premiers du temps scratch.

Coût de l'engagement : 30 euros, frais de transpondeurs compris.

### **HORAIRES PRÉVISIONNELS**

#### **Samedi 16 juin 2018**

- Contrôles administratifs et techniques	13h – 13h45
- Briefing	14h
- Tour reconnaissance	14h45
- mise en grille	15h00
- départ 1er manche	15h10
- arrivée 1 er manche 9/11 ans	15h30
- arrivée 1 er manche 12/15 ans	15h35
- départ 2 eme manche	16h20
- arrivée 2 er manche 9/11 ans	16h40
- arrivée 2 er manche 12/15 ans	16h45
- podium	17h30

### **Démonstration ssv**

Une démonstration de ssv sera effectuée le samedi 16 juin 2018 sur une portion du circuit réservée à cet effet

Les pilotes porteront les équipements obligatoires : casque, bottes

Les véhicules seront équipés de ceinture ou de harnais

Il sera interdit de se doubler et de dépasser la vitesse de 50km/h

Horaire 15h30 à 16h30